

Démarche : Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2025

Organisme : Secrétariat général - Bureau des politiques sociales SRH3A

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La subvention interministérielle pour séjours d'enfants est une aide financière non remboursable destinée à participer aux frais de séjours des enfants des agents des MEF, dans des structures de loisirs ou de vacances.

Les séjours proposés par Action sociale finances Vacances (ex EPAF), déjà subventionnés sont exclus de ce dispositif.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au délégué à la protection des données des MEF - Délégation aux Systèmes d'Information. 139, rue de Bercy Télédéc 322. 75572 PARIS CEDEX 12 mél : le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Je suis un agent des Ministères économiques et Financiers (MEF)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

Je suis un agent dont la gestion relève des Secrétariats Généraux Communs Départementaux

Uniquement pour les personnels exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles (Directions Départementales de la Protection des Populations ou Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, dépendant des Secrétariats Généraux Communs Départementaux : (SGCD – DDI), hors DREETS

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif

Joindre tout document justifiant de votre affectation en SGCD au format PDF.
A défaut, cette demande ne sera pas prise en compte.

1. Situation de l'agent

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Monsieur

☐ Madame

Nom de l'agent

Prénom de l'agent

Catégorie

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A+

☐ A

☐ B

☐ C

Situation du demandeur

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Actif

☐ Retraité(e)

☐ Tuteur ou Tutrice

☐ Conjoint(e) non fonctionnaire d'un agent des MEF décédé

Dernière direction d'affectation

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ DGFIP

☐ DGDDI

☐ DGCCRF

☐ INSEE

☐ SECRETARIAT GENERAL

☐ AUTRES DIRECTIONS DES MEF

☐ AUTRES STRUCTURES

Code département de la dernière affectation

Indiquez le code de votre département de votre dernière affectation, exemple, pour Nice : 06. Pour la Corse : indiquer

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2025

201 pour la Corse du Sud ou 202 pour la Haute Corse.

Direction d'affectation

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ DGFIP

☐ DGDDI

☐ DGCCRF

☐ INSEE

☐ SECRETARIAT GENERAL

☐ AUTRES DIRECTIONS DES MEF

☐ AUTRES STRUCTURES

Adresse administrative

Code département d'affectation

Indiquez le code de votre département de votre dernière affectation, exemple, pour Nice : 06. Pour la Corse : indiquer 201 pour la Corse du Sud ou 202 pour la Haute Corse.

Adresse personnelle

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Situation familiale

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Marié(e) ou pacsé(e)

☐ Vie maritale

☐ Célibataire

☐ Veuf/veuve

☐ Séparé(e) ou en instance de divorce

☐

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2025

Votre conjoint(e) est-il (elle) fonctionnaire ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je certifie que mon conjoint n'a pas formulé la même demande de prestation

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

2. Informations sur l'enfant qui a effectué le séjour

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

Mon enfant a moins de 18 ans

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre enfant est-il en situation de handicap ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre enfant ne remplit pas les conditions d'âge pour être éligible à cette prestation

L'aide est soumise à conditions d'âge (l'enfant doit avoir moins de 18 ans)

Le taux d'incapacité de votre enfant est-il de 50% ou plus?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif relatif à une reconnaissance de handicap

Joindre la carte de mobilité inclusion ou la notification de la CDAPH au format PDF

3. Type de séjour concerné

Type de séjour concerné

Un seul choix possible.

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2025

Une demande par type de séjour pour une même année et par enfant.

Pour les centres de loisirs sans hébergement (CLSH), vous pouvez regrouper les demandes sur plusieurs périodes au cours d'une même année. Exemple : Paul a effectué plusieurs séjours en CLSH, entre le 2 janvier et le 31 mai 2023, pour une durée totale de 18 jours. Une seule demande peut être déposée pour cette période à partir du 1er juin 2023.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Centres de Loisirs, sans hébergement, journée complète
- ☐ Centres de Loisirs, sans hébergement, demi journée
- ☐ Colonies de vacances, enfant de moins de 13 ans
- ☐ Colonies de vacances, enfant de 13 à 18 ans
- ☐ Maisons familiales de vacances et gîtes, autre formule
- ☐ Maisons familiales de vacances et gîtes, séjour en pension complète
- ☐ Séjours en centres de vacances spécialisés (handicap), par jour
- ☐ Séjours linguistiques, enfant de moins de 13 ans
- ☐ Séjours linguistiques, enfant de 13 à 18 ans
- ☐ Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjour inférieur à 21 jours
- ☐ Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjour de 21 jours ou plus

Type de séjour concerné

Un seul choix possible par demande.

Une demande par type de séjour pour une même année et par enfant.

Pour les centres de loisirs sans hébergement (CLSH), vous pouvez regrouper les demandes sur plusieurs périodes au cours d'une même année. Exemple : Paul a effectué plusieurs séjours en CLSH, entre le 2 janvier et le 31 mai 2024, pour une durée totale de 18 jours. Une seule demande peut être déposée pour cette période à partir du 1er juin 2024.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Centres de Loisirs, sans hébergement, journée complète
- ☐ Centres de Loisirs, sans hébergement, demi journée
- ☐ Colonies de vacances, enfant de moins de 13 ans
- ☐ Colonies de vacances, enfant de 13 à 18 ans
- ☐ Maisons familiales de vacances et gîtes, autre formule
- ☐ Maisons familiales de vacances et gîtes, séjour en pension complète
- ☐ Séjours linguistiques, enfant de moins de 13 ans
- ☐ Séjours linguistiques, enfant de 13 à 18 ans
- ☐ Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjour inférieur à 21 jours
- ☐ Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjour de 21 jours ou plus

4. Séjour concerné par la demande

Date du début du séjour

Date de fin de séjour

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2025

Nombre de jours ou de nuitées

Si vous n'indiquez que des demi-journées, indiquez 0.

Indiquez le nombre de jours pour les CLSH et pour les séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif. Pour les autres types de séjours, indiquez le nombre de nuitées

Nombre de demi-journées

Si vous n'indiquez que des journées, indiquez 0.

Uniquement pour les CLSH

Montant du séjour, en €

Montant acquitté par la famille, en €

Ce séjour a-t-il fait l'objet d'une autre prise en charge?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de prise en charge

Joindre le justificatif sous format PDF

Pour quel montant a-t-elle été prise en charge?

5. Pièces justificatives.

En cas de pièces justificatives manquantes, votre dossier devra être complété dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de dépôt. A l'issue de ce délai, les demandes incomplètes seront définitivement rejetées.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ ☒ Photocopie du ou des derniers ASDIR ou avis d'impôt sur les revenus ou de non-imposition disponible(s), selon la situation familiale du demandeur

Joignez le document demandé au format PDF

En cas de changement de situation survenu 1 mois (au plus tard) avant la date du séjour (mariage, naissance, séparation, divorce, décès, chômage ou reprise du travail, temps partiel, diminution ou augmentation du temps de travail...) fournir les éléments permettant de rétablir le quotient familial à la date du début du séjour (photocopie des différents avis d'imposition y compris ceux de l'année N-1, attestations Pôle emploi, décisions, notifications, jugements...)

Revenu Fiscal de Référence (RFR) apparaissant sur l'avis d'imposition

En cas de changement familial, montant du RFR reconstitué

Nombre de parts apparaissant sur l'avis d'imposition

En cas de changement familial, nombre de parts reconstitué

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2025

Nombre de parts supplémentaires

Pour les agents dont la gestion relève des SGCD :

- une part supplémentaire est comptabilisée dans le cas où le demandeur est en situation de parent isolé assumant seul la charge financière de son enfant ;
- une demi-part est ajoutée dans le cas d'un agent en situation de handicap, ou ayant un enfant ou une personne à charge en situation de handicap, titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion (CMI) avec la mention invalidité et/ou bénéficiant d'une prestation sociale liée au handicap.

Nombre de parts total auquel je prétends pour le calcul de cette prestation

Uniquement pour les agents dont la gestion relève des SGCD, indiquez le total nombre de parts apparaissant sur l'avis + le nombre de parts supplémentaires pour la prise en compte de votre situation.

Quotient Familial Mensuel

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition et indiquez le résultat chiffré de l'opération suivante :

(votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) / votre nombre de parts) / 12 mois

Par exemple : (RFR : 26 000/ 3 parts) / 12 = 722

Vous ne remplissez pas les conditions de ressources pour être éligible à cette prestation

Consultez le barème des MEF

Vous ne remplissez pas les conditions de ressources pour être éligible à cette prestation

Consultez le barème des MEF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Dernier bulletin de salaire ou titre de pension

Joignez le document demandé au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie intégrale du livret de famille ou extrait d'acte de naissance

Joignez le document demandé au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal

Joignez le document demandé au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Attestation des MEF établie, à la fin du séjour, par l'organisme d'accueil

Vous pouvez télécharger le modèle suivant et le faire remplir.

Joignez le document demandé au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Autre justificatif de changement de situation

Joignez les pièces justificatives complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance du service instructeur au format PDF

En tant que de besoin et dans le cadre du contrôle interne, des justificatifs complémentaires pourront vous être demandés.

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2025

J'atteste que les informations communiquées sont exactes et je m'engage à signaler tout changement de situation

En cas de changement de situation intervenu 1 mois au plus tard avant la date du séjour, l'agent doit fournir les éléments permettant de rétablir le quotient familial à la date du début du séjour (cf notice d'information)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'accepte que mes données personnelles soient conservées par l'administration (maximum 36 mois)

L'accès aux données personnelles des agents ne sera accessible que par les administrateurs et instructeurs des dossiers

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non